



# Conseil économique et social

**FORUM** : Conseil économique et social

**QUESTION** : L'intelligence artificielle, l'emploi et la croissance

**SOU MIS PAR** : Nouvelle-Zélande

---

## Forum : Conseil économique et social

### Quelles propositions face aux défis que représente l'I.A. pour le monde du travail ?

Délégation : Nouvelle-Zélande

Rappelant la résolution du Conseil économique et social du 11 mars 2024 sur l'intelligence artificielle et ses opportunités pour le développement durable, notamment en matière de croissance économique, de réduction des inégalités et de respect de l'environnement, ainsi que les engagements pris par les États membres pour assurer une transition numérique inclusive,

Considérant que l'intelligence artificielle (IA) contribue déjà à l'économie néo-zélandaise, représentant 8 % du PIB avec une croissance annuelle de 9 %, et qu'elle offre un potentiel de transformation significatif dans des secteurs tels que l'agriculture, la santé et la cybersécurité,

Prenant note des études de l'Artificial Intelligence Forum New Zealand (AIFNZ) indiquant que 30 % des emplois en Nouvelle-Zélande pourraient être affectés par l'automatisation d'ici 20 ans, et que 12 % pourraient être entièrement remplacés,

Soulignant que l'IA, bien qu'améliorant la productivité et la compétitivité, pose des défis en matière de formation et de reconversion des travailleurs, ce qui nécessite des investissements accrus dans l'éducation et le développement des compétences numériques,

Reconnaissant l'importance de garantir une gouvernance éthique et inclusive de l'IA afin d'éviter une polarisation accrue du marché du travail et une concentration des bénéfices entre quelques grandes entreprises technologiques,

Prenant en considération la nécessité de renforcer les infrastructures numériques et d'assurer une cybersécurité robuste afin de protéger les données des travailleurs et des citoyens contre les risques de cyberattaques et de surveillance abusive,

1. *Invite* les États membres à investir dans des programmes éducatifs adaptés aux compétences numériques, incluant :

- a. L'intégration des technologies numériques dans les programmes scolaires ;
  - b. La formation continue pour les travailleurs, facilitée par des partenariats entre gouvernements, entreprises et institutions éducatives ;
2. *Soutient* la création d'un Fonds mondial pour l'adaptation à l'IA, visant à financer la reconversion des travailleurs impactés, en particulier les moins qualifiés et ceux issus de secteurs vulnérables ;
3. *Recommande* l'élaboration de normes communes sur l'usage éthique de l'IA, garantissant :
  - a. La lutte contre la discrimination algorithmique ;
  - b. La transparence des algorithmes dans les processus de recrutement et de gestion des ressources humaines ;
4. *Appelle* à la consolidation des infrastructures numériques et à une cybersécurité renforcée, notamment dans les secteurs sensibles tels que la santé ou les services publics ;
5. *Encourage* la mise en place d'un cadre réglementaire équitable afin de permettre aux petites et moyennes entreprises d'adopter l'IA sans désavantage concurrentiel, y compris par des soutiens financiers spécifiques ;
6. *Souligne* l'importance d'une coopération renforcée entre États pour réduire la fracture numérique mondiale, par le biais de transferts de technologies, d'accords de partenariat et de programmes de formation communs ;
7. *Préconise* la réalisation régulière d'études d'impact sur les effets de l'IA sur l'emploi afin d'adapter les politiques publiques de manière réactive et fondée sur des données ;
8. *Propose* la création d'indicateurs partagés de suivi des transformations du marché du travail induites par l'IA, en collaboration avec des institutions telles que l'OCDE et l'OIT ;
9. *Invite* les États membres à intégrer l'IA dans leurs stratégies de développement durable, en veillant à limiter son impact environnemental et en favorisant des technologies responsables et durables ;
10. *Recommande* la mise en place d'instances indépendantes de suivi des effets sociaux et économiques de l'IA, chargées de proposer des mesures d'ajustement en cas de déséquilibres majeurs sur le marché du travail ;
11. *Encourage* la mise en œuvre de mesures incitatives pour les entreprises investissant dans la formation continue et la reconversion des travailleurs ;
12. *Favorise* les échanges internationaux de bonnes pratiques, de compétences et d'expertises en matière d'intelligence artificielle, notamment à travers des partenariats académiques et professionnels ;
13. *Recommande* l'intégration de modules d'éthique de l'IA dans les formations supérieures afin de sensibiliser les futurs professionnels aux enjeux liés à l'usage responsable des technologies ;

14. *Appelle* au renforcement des coopérations public-privé pour développer des solutions IA adaptées aux réalités économiques et sociales de chaque pays ;
15. *Décide* de rester activement saisi de cette question.